

Objet : *RS - Passation d'avenants aux marchés de travaux F22019, F22020, F22021 et F22022 relatifs aux travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Dupier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 083-24

objet **RS - Passation d'avenants aux marchés de travaux F22019, F22020, F22021 et F22022 relatifs aux travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 023-22, l'attribution des marchés de travaux pour la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire.

Les travaux ont été allotés et attribués comme suit :

- lot 1 (marché 22019) : terrassement / voirie réseaux divers / génie civil, attribué au groupement Guintoli / EHTP,
- lot 2 (marché 22020) : bordures / enrobés / béton / signalisation, attribué au groupement Guintoli / Siorat,
- lot 3 (marché 22021) : paysage / mobilier urbain, attribué à l'entreprise Cholat,
- lot 4 (marché 22022) : câblage / signalisation lumineuse tricolore / équipement, attribué au groupement Bronnaz Citeos / Seb.

Durant l'exécution des travaux de la tranche ferme (section est) et de la tranche optionnelle (section ouest), des modifications ont été apportées par le maître d'ouvrage nécessitant la modification à la hausse et à la baisse de certaines quantités prévues dans les marchés initiaux, d'une part, et la création de prix nouveaux pour réaliser des prestations supplémentaires, d'autre part.

Les présents avenants aux quatre marchés de travaux ont pour objet de valider les modifications intervenues en cours des travaux et de rendre définitifs les prix nouveaux provisoires.

Les tableaux suivants présentent l'économie des marchés de travaux.

Lot 1 (marché 22019)

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	1 987 644,60 €	397 528,92 €	2 385 173,52 €
Avenant n° 2	26 040,32 €	5 208,06 €	31 248,38 €
Avenant n° 3	43 600,10 €	8 720,02 €	52 320,12 €
Marché après avenant n° 3	2 057 285,02 €	411 057,00 €	2 468 742,02 €

Le montant de l'avenant du lot 1 correspond à une augmentation de 3,50 % du montant du marché initial.

Lot 2 (marché 22020)

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	1 076 326,95 €	215 265,39 €	1 291 592,34 €
Avenant n° 2	46 651,15 €	9 330,23 €	55 981,38 €
Marché après avenant n° 2	1 122 978,10 €	224 595,62 €	1 347 573,72 €

Le montant de l'avenant du lot 2 correspond à une augmentation de 4,33 % du montant du marché initial.

Lot 3 (marché 22021)

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	241 211,60 €	48 242,32 €	289 453,92 €
Avenant n° 2	19 107,20 €	3 821,44 €	22 928,64 €
Marché après avenant n° 2	260 318,80 €	52 063,76 €	312 382,56 €

Le montant de l'avenant du lot 3 correspond à une augmentation de 7,92 % du montant du marché initial.

Lot 4 (marché 22022)

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	189 040,00 €	37 808,00 €	226 848,00 €
Avenant n° 1	-5 386,05 €	-1 077,21 €	-6 463,26 €
Marché après avenant n° 1	183 653,95 €	36 730,79 €	220 384,74 €

Le montant de l'avenant du lot 4 correspond à une diminution de 2,84 % du montant du marché initial.

Au total des quatre lots, l'économie globale des travaux s'établit comme suit :

	€ HT	TVA	€ TTC
Montant global des marchés initiaux	3 494 223,15 €	698 844,63 €	4 193 067,78 €
Avenants	130 012,72 €	26 002,54 €	156 015,26 €
Montant global après avenants	3 624 235,87 €	724 847,17 €	4 349 083,04 €

Le montant global des avenants s'élève à 130 012,72 € HT correspondant à une augmentation de 3,72 % du montant global initial des marchés de travaux.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la décision n° 023-22 du Bureau du 3 février 2022 approuvant l'attribution des marchés de travaux pour requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire,

Vu les marchés de travaux F22019, F22020, F22021 et F22022,

Vu la décision n° 054-23 du Bureau du 11 mai 2023 approuvant la passation d'un avenant aux marchés F22019, F22020 et F22021 relatifs aux travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 2 mai 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 3 au marché de travaux 22019 concernant le lot 1 des travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire,

Article 2 : approuve l'avenant n° 2 au marché de travaux 22020 concernant le lot 2 des travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire,

Article 3 : approuve l'avenant n° 2 au marché de travaux 22021 concernant le lot 3 des travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire,

Article 4 : approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux 22022 concernant le lot 4 des travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire,

Article 5 : autorise le président ou son représentant à signer ces avenants et tous documents à intervenir,

Article 6 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Repentin', written in a cursive style.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

083-24

Objet de l'acte :	RS - Passation d'avenants aux marchés de travaux F22019, F22020, F22021 et F22022 relatifs aux travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	Marché 22019 - Avenant 3 - RD 1006, Marché 22020 - Avenant 2 - RD 1006, Marché 22021 - Avenant 2 - RD 1006, Marché 22022 - Avenant 1 - RD 1006

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31540H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31540H1

Date de transmission en Préfecture :	04 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	04 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	mercredi 05 juin 2024